

Résumés

Interventions humanitaires ?

Éditorial

Interventions humanitaires : principes, concepts et réalités

David Sánchez

Comment s=articulent aujourd=hui, sur le terrain et dans le travail de légitimation, l=idée d=assistance humanitaire - propre au droit international humanitaire -, le droit international de coexistence pacifique - lié à la stabilité et à la sécurité internationales - et enfin le droit international des droits de l=homme qui se réalise dans la tension entre quatre des principes constitutionnels du droit international, à savoir le principe de non-intervention et le principe de prohibition du recours à la force, par lesquels le principe de souveraineté est protégé, et enfin le principe de défense des droits des l=homme ? Dans un ordre mondial qui fonctionne sur un système économique, politique et culturel structurellement injuste qui n=accorde de fait que peu de valeur à la vie des deux tiers de l=humanité, les interventions humanitaires avec recours à la force pour tenter de mettre fin à d=importantes violations des droits de l=homme ou sauver la vie des victimes de catastrophes posent question à de multiples niveaux. D=autant plus lorsque les opérations sont décidées par ceux qui, d=une façon ou d=une autre, contribuent au maintien d=un ordre international excluant, en dépit des arguments de légalité mobilisés pour justifier de telles actions. Il convient dès lors d=établir les conditions de réalisation d=un véritable travail d=assistance humanitaire et de défense des droits de l=homme, sans recours à la force armée, comme processus d=ouverture et de consolidation d=espaces de lutte pour la vie et la dignité humaine.

Amérique Latine : l'agenda caché des interventions humanitaires

Jean Paul Guevara

L'utilisation du prétexte humanitaire pour justifier des interventions militaires, politiques et économiques d'Etats du Nord dans des pays du Sud ne date pas d'hier. Les interventions *civilisatrices+ du 19e siècle notamment masquaient déjà des visées expansionnistes et des intérêts économiques bien compris. La Charte des Nations unies, en établissant un critère d'égalité entre tous les Etats, a permis d'opposer à l'interventionnisme des puissants le principe de respect de la souveraineté. Plus récemment, des normes visant à réglementer les interventions humanitaires - quand intervenir, comment, au nom de quoi ? - ont été établies. En Amérique latine toutefois, la défense des droits de l'homme a plusieurs fois servi de justification à l'intervention armée unilatérale des Etats-Unis, en Amérique centrale notamment. Depuis le 11 septembre 2001, la *menace terroriste+ justifie le pire. Au nom de la *sécurité nationale+ et *globale+, la pensée néoconservatrice états-unienne décide du degré de fiabilité des autres Etats et autorise les *interventions+ en conséquence. Lors des catastrophes naturelles, qui frappent d'abord les secteurs sociaux et les environnements les plus vulnérabilisés par le modèle de développement dominant, l'assistance humanitaire opère souvent au détriment des capacités locales. Sans égard pour les causes et les racines des conflits et des crises, le discours humanitaire sert aujourd'hui trop régulièrement de paravent à des interventions politiques qui portent atteinte à l'autonomie et au droit à l'autodétermination des peuples.

Interventions humanitaires dans un Etat néolibéral : les leçons de l'ouragan Mitch au Nicaragua

José Luis Rocha et Ian Christoplos

Le Nicaragua, dont l'actualité de ces dernières décennies tend à indiquer qu'il vit un état d'urgence permanent, est un pays aux capacités particulièrement limitées pour gérer ses crises - politiques ou naturelles - récurrentes. Parmi les Etats les plus endettés au monde, il a subi depuis une quinzaine d'années un drastique programme d'ajustement structurel qui visait à lui faire rencontrer les conditions d'admission à la catégorie, établie par le FMI, des *pays pauvres très endettés+. Sur fond d'Etat déficient, les politiques de préparation aux catastrophes naturelles et d'atténuation de leurs dégâts ne font dès lors pas partie des priorités. Hormis peut-être parmi les ONG qui, au lendemain de l'ouragan Mitch, ont réorienté leurs activités, en intelligence avec les autorités municipales, sur la prévention environnementale (pratiques agroécologiques), la planification et le développement des capacités organisationnelles locales, avec des résultats inégaux. Les rivalités et la concurrence pour le captage de fonds extérieurs que se livrent ces associations - essentiellement composées d'intellectuels de la classe moyenne - ne leur font toutefois pas perdre de vue que c'est d'abord à l'Etat qu'incombe la responsabilité d'aider les citoyens à faire face aux catastrophes naturelles. Ce que, précisément, l'idéologie néolibérale prédominante n'accepte pas de reconnaître. Durant Mitch, le gouvernement nicaraguayen a fui ses responsabilités.

Crise de l'Etat et intervention internationale à Haïti

Gérard Pierre-Charles

Comme pour indiquer le caractère relatif d'une indépendance conquise 200 ans plus tôt, l'année 2004 à Haïti aura été marquée, entre autres, par une nouvelle intervention internationale. Une intervention directe de troupes étrangères dans un pays membre des Nations unies, lancée non pas pour ramener la paix - puisqu'il ne s'agissait pas d'une situation de guerre -, mais pour assurer la sécurité et les conditions du fonctionnement démocratique de l'Etat. La décision ainsi adoptée par le Conseil de sécurité de l'ONU semble correspondre à la reconnaissance du *droit d'ingérence+ prôné depuis quelques années par certains pays pour faire face à des situations exceptionnelles de crise et de non-capacité d'un Etat à assumer le pouvoir ou à faire face à un conflit aigu. La dégradation accélérée du climat politique, la massification des manifestations populaires, la répression effrénée, l'irruption sur la scène de factions paramilitaires dissidentes, la destruction des institutions et l'effondrement de la police nationale haïtienne ont rendu recevable la quête de plusieurs Etats membres, dont la France, quant à la participation de l'ONU à une mission humanitaire ou de maintien de la paix. Se projette également comme facteur permanent dans cette nouvelle intervention, la vigilance de la grande puissance voisine - les Etats-Unis - et son souci de maîtrise et de normalisation régionale. Prévaut donc le risque que soit court-circuité le processus inédit de contestation populaire qui, de la mise en cause progressive du pouvoir personnel du président Aristide à la laborieuse émergence d'une alternative, avait tracé les voies d'une unité des secteurs progressistes haïtiens pour une libération véritable.

Famines et aliments génétiquement modifiés : une aide inhumaine

Vandana Shiva

La combinaison des changements climatiques et des programmes d'ajustement structurel imposés par la Banque mondiale, en obligeant certains pays pauvres à démanteler leur système de sécurité alimentaire, en a fait les victimes de la sécheresse et de la famine. Apparaît alors la problématique de l'aide alimentaire. Sous certaines conditions, celle-ci pourrait être à la base d'une agriculture durable et d'une nouvelle souveraineté respectueuse des biodiversités locales. Or, dans sa forme actuelle, elle est devenue un mécanisme majeur qui met en péril la sécurité alimentaire et les marchés nationaux en créant de nouveaux pour l'agrobusiness des pays du Nord. Pire, l'aide alimentaire est de plus en plus

utilisée comme une arme pour créer des marchés au profit de l'industrie de la biotechnologie et des aliments génétiquement modifiés. Outre le fait qu'utiliser la coercition (des OGM ou rien !) en période d'urgence est inhumain, plusieurs recherches indiquent que l'introduction d'organismes transgéniques accroît à terme la vulnérabilité écologique et économique des agricultures *bénéficiaires+. Les mouvements sociaux du Sud s'opposent à cette nouvelle vague de colonisation, à visage humanitaire, par laquelle les transnationales tentent de contrôler les systèmes agricoles locaux en manipulant l'approvisionnement en semences.

Sécheresses au Rajasthan : quelles alternatives politiques aux sauvetages humanitaires ?

Milind Bokil

Dans les régions arides et semi-arides - c'est le cas de l'Etat du Rajasthan en Inde -, la sécheresse n'est pas une calamité comme un tremblement de terre ou un cyclone, mais un phénomène climatique régulier et récurrent. Au lieu de recourir aux secours d'urgence ou autres sauvetages humanitaires - souvent insuffisants, en retard, mal adaptés ou amplificateurs de la vulnérabilité écologique et économique locale -, les gouvernements devraient dès lors considérer l'atténuation des effets des sécheresses comme la stratégie de base du développement agricole rural à mener. Malgré certaines limites, l'approche des famines d'Amartya Sen, en termes de capacités d'action des différentes catégories de la population, permet d'indiquer aux autorités les voies à suivre. Différents plans d'action (création d'emplois, préservation de l'eau et du sol, irrigation équitable et durable, nourriture subventionnée, sécurité sociale, accès autorégulé aux ressources naturellesY) à intégrer dans un programme d'ensemble sont proposés. Sur base des informations et des technologies disponibles, ils visent au rétablissement des capacités d'action des corps de métier et secteurs sociaux généralement victimes des sécheresses, par des mesures préventives, un travail sur les facteurs aggravants et une plus grande maîtrise des effets des conditions climatiques.

L'Afrique minée par les conflits : les véritables enjeux de l'action humanitaire

Hassan Ba

L'Afrique connaît aujourd'hui des guerres et des conflits aux conséquences humanitaires catastrophiques. Leurs origines et les obstacles à leur résolution renvoient à de multiples facteurs, parmi lesquels jouent un rôle non négligeable l'affaiblissement des Etats, le redéploiement stratégique du *banditisme international+ par le biais des trafics de drogues, d'armes, de matières premières, la disparition des mécanismes traditionnels de régulation, etc. La faiblesse majeure des intervenants humanitaires en Afrique, toujours captifs de l'idéal missionnaire, réside dans la disqualification qu'ils opèrent des acteurs et des capacités endogènes : instrumentalisation, marginalisation, ignoranceY D'autres malentendus ou divergences d'intérêt prévalent entre le Nord et le Sud, à l'heure des interventions. Là où les intervenants du Nord visent la stabilisation, synonyme de statu quo politique, des acteurs du Sud pourraient à l'inverse parier sur le potentiel transformateur d'une crise. Les ressorts, les logiques et les normes de fonctionnement du complexe humanitaire entrent également régulièrement en contradiction avec les conceptions et les intérêts locaux. Les mises à mort lentes des Etats africains au nom du libéralisme constituent un facteur essentiel d'aggravation et de déstructuration des conflits (criminalisation des économies, privatisation des violences, incapacité des sociétés civiles à agirY). Une nouvelle génération d'élites politiques africaines est appelée à redonner de la légitimité aux Etats de droit, sur la base de partenariats équitables avec les acteurs internationaux.

L'humanitaire au Tchad, des années 1980 à la crise du Darfour : plaidoyer pour une démarche préventive

Ali Zakaria Moussa

En dépit du fait que les causes des catastrophes soient le plus souvent aisément identifiables et que leurs conséquences soient, elles, prévisibles, l'on continue à pratiquer l'humanitaire en *pompiers+ pressés - mais peu scrupuleux - d'incendies parfois évitables, souvent surmontables. Renverser la tendance consiste à parier pour des politiques participatives de prévention, concertées aux échelons locaux, nationaux et internationaux, et des démarches d'implication et de responsabilisation des premiers concernés dans la gestion des crises et l'atténuation de leurs effets. L'analyse des catastrophes et des interventions humanitaires au Tchad, des années 1980 à la crise du Darfour, illustre à satiété les manquements des tendances dominantes actuelles. Comme si la mondialisation du modèle de développement hégémonique - basé sur le libre marché - s'opposait à la création de conditions nationales susceptibles de doter les Etats et les intervenants locaux d'outils de prévention, d'anticipation et de gestion des crises. A une démarche humanitaire axée sur la gestion des conséquences et l'intervention ponctuelle d'acteurs extérieurs et dispersés, il convient de substituer une approche préventive et concertée qui anticipe les origines des drames.

Intervenants humanitaires du Nord et société civile mozambicaine

José Negrão

L'analyse des rapports entre intervenants humanitaires extérieurs et partenaires locaux dans le contexte du Mozambique passe d'abord par une mise en perspective de l'évolution du concept et de la réalité de la société civile dans ce pays. Domesticquée sur le mode des *associations de propagande+ durant la période coloniale et sur celui des *organisations démocratiques de masse+ après l'indépendance, elle va être en grande partie *déterminée par l'offre+ des ONG du Nord de 1988 à 1998. A partir de 1988 en effet, avec la libéralisation économique et l'adoption de la perspective d'un système multipartite, une série d'organisations humanitaires du Nord vont débarquer au Mozambique, dans une démarche d'assistance à un pays à la fois en guerre et parmi les plus pauvres du monde. Telles des *messies modernes en quête de nouveaux Lazares+, elles vont y susciter l'apparition accélérée, voire la prolifération, de *partenaires locaux+ à leur image : des ONG locales aux formes et aux structures occidentales, sans membres ni mandat de représentation, sans personnalité ni idéologie propre, totalement dépendantes financièrement et politiquement *des multinationales de la charité+ et dont les retombées locales concrètes seront très inégales. Leurs caractéristiques rappellent celles d'un commerce fournisseur de services, en marge des acteurs sociaux mozambicains. Depuis 1998 cependant, une période d'innovation institutionnelle et de reconstruction des concepts s'est ouverte, sur des bases plus autonomes, plurielles et participatives, comme l'un des fondements d'une mondialisation alternative.

Document

Le nouvel humanitarisme

John Tirman

Aujourd'hui, le concept d'intervention humanitaire a presque toujours le sens de recours à la force armée. Mais, dès lors qu'un désastre humain à grande échelle est avéré, qui a de fait le droit d'intervenir, au nom de quelles valeurs et par quels moyens ? Pour tenter d'atténuer les tensions à l'œuvre entre les règles du droit international - qui protège la souveraineté des Etats des intrusions étrangères - et les obligations morales envers les personnes en détresse, le principe encore embryonnaire de *souveraineté comme responsabilité+ a été énoncé. Principe selon lequel la souveraineté ne sert pas seulement à prémunir un Etat contre une ingérence étrangère non consentie, mais le contraint également à respecter les droits et les intérêts fondamentaux de ses citoyens. L'analyse des interventions humanitaires est indissociable de l'étude des processus de mondialisation. Le nouvel humanitarisme y apparaît comme une politique superficielle et envahissante de maintien de l'ordre (interventionnisme) dans des situations complexes et souvent en état de détérioration que

l'économie et la politique libérales (mondialisation) se sont si ardemment appliquées à créer. En d'autres mots, dans quelles mesures les famines, les exodes et les conflits - toujours présentés comme des menaces pour l'ordre international - ne sont-ils pas en réalité une conséquence de ce même ordre ? Et quel est alors le rôle des acteurs non gouvernementaux de l'humanitaire : instruments de la *paix libérale+, complices de l'hégémonie occidentale ou admirable expression de la solidarité sans frontières ?